

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 557

présenté par
Mme Bareigts

ARTICLE 47

Rédiger ainsi l'alinéa 7 :

« 5° Les articles L. 322-11 et L. 432-10 sont abrogés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.